



9 DÉCEMBRE

Journée nationale de la laïcité

La formation au principe de laïcité

L'application de la **loi du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République (CRPR) rend **obligatoire** la formation de tous les agents publics au principe de laïcité.

Rendez-vous dès maintenant sur la plateforme interministérielle MENTOR pour s'inscrire et suivre la formation en ligne « **les fondamentaux de la laïcité** » (2H15). Bonne nouvelle : pour vous simplifier la vie, cette formation peut se faire en plusieurs fois !

Une attestation vous sera délivrée à l'issue du module de formation et doit être transmise au pôle RH de votre service ou direction.



Pour en savoir plus : <http://intranet.mi/formation-des-agents-publics-au-principe-de-laicite>